

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-138

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière :
Acquisitions

OBJET :
**ZAC « LES
VALLONS DU
GRIFFOUL » -
ACQUISITION
POUR L'EURO
SYMBOLIQUE
D'UNE PARTIE DE
LA PARCELLE AP
N°259 A MME
MARIO ET M.
ROSSET**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **21 JUIL. 2020**

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme SANTINI Delphine donne procuration à Mme BOURREL Marie-Claude,
Mme GRANIER Présillia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme GAIANI Audrey donne procuration à M. PERLES Bruno,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Chantal MARIO et Monsieur Frédéric ROSSET ont accepté de céder à la Ville, le chemin situé « Impasse des Hortensias » et cadastré section AP n°259, d'une superficie cadastrale de 397 m².

Il propose au Conseil Municipal d'acquérir ce chemin, inclus dans le périmètre de la ZAC des Vallons du Griffoul, pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à cette acquisition.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 2 juillet 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AP n°259, appartenant à Madame Chantal MARIO et Monsieur Frédéric ROSSET, constituant le chemin situé « Impasse des Hortensias », tel que matérialisé sur le plan annexé à la présente.

PRECISE que la parcelle a une valeur de 397 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition et notamment l'acte authentique de vente par devant notaire.

PRECISE que les honoraires du notaire seront à la charge de la Commune.

PRECISE que les crédits nécessaires et tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique seront inscrits au budget de la Ville 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 juillet 2020.

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Application faite le : 17 JUIL. 2020
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 16 JUIL. 2020
Par publication le : 21 JUIL. 2020
Par délégation, Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

